

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

#### Aux Contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qui se tiendra le **lundi 4 FÉVRIER 2019, à 20 h**, à la salle municipale au 534 chemin St-François Ouest, le Conseil municipal devra statuer sur quatre demandes de dérogation mineure:

#### PREMIÈRE DEMANDE (2018-12-0008) :

**Nature et effets :**

**CONSTRUCTION D'UN GARAGE EN COUR AVANT:**

- IL SERVIRA DE KIOSQUE DE VENTE (*PARTIE ABRIS AUTO*) POUR LA FERME DE LA SAINTE-CATHERINE;
- IL SERVIRA DE GARAGE À L'USAGE DE LA RÉSIDENCE (*PARTIE FERMÉE*);
- DIMENSIONS: 32'X40';
- LOCALISATION: À ±3,6 m. DE LA LIGNE AVANT;
- À PLUS DE 5 MÈTRES DU CHAMP DE POLISSAGE DE L'INSTALLATION SEPTIQUE.

**Identification du site concerné :**

LOT : 3 977 154  
188, CHEMIN SAINTE-CATHERINE  
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD (QC)

RÈGLEMENTS CONCERNÉS  
ZONAGE 111-1990, ARTICLE 5.27.1

LE RÈGLEMENT N'AUTORISE PAS LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN COUR AVANT.

#### DEUXIÈME DEMANDE (2018-12-0008) :

**Nature et effets :**

**DEMANDE DE LOTISSEMENT : APRÈS L'OPÉRATION CADASTRALE, LE GARAGE APPARTENANT À LA FABRIQUE SERA À 51 CENTIMÈTRES DE LA LIGNE DE LOT**

**Identification du site concerné :**

LOT : 4 105 747  
506, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST  
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD (QC)

RÈGLEMENTS CONCERNÉS  
ZONAGE 111-1990, ARTICLE 5.32.1.2

BÂTIMENTS ACCESSOIRES AUTRES QUE CEUX QUI SONT COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

- LE RÈGLEMENT EXIGE MINIMALEMENT 1 MÈTRE.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

**DONNÉ à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ce 18<sup>e</sup> jour de mai deux mille dix-neuf.**



Rémi Montminy  
Directeur général/secrétaire-trésorier